



C A P Locale du 29 juin 2017

Révision du compte rendu d'entretien professionnel catégorie C

Cette CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'Immeuble Brassard le 29 juin à partir de 10 h 00, en effet, suite à la fermeture de l'Autoroute A 16, plusieurs collègues n'ont pas pu arriver pour 9 h 30. La présidence était assurée par Mme Marie-Odile Degond, directrice du Pôle État, Stratégie et Ressources humaines.

Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Sénéchal.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ F O DDFiP 62
- ☞ S F P DFFiP 62
- ☞ CGT DDFiP 62
- ☞ Alliance Unsa - Cftc

Ordre du jour de la CAP

1 Révision du compte rendu d'entretien professionnel

Les représentant(e)s de la CFTC

Frédérique Davigny, Titulaire
Gabriel Gaillard, Expert

Lens-Municipale,
ERD 62, expert

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

La parité :

- Côté Direction, 10 personnes présentes soit, 6 Femmes, 4 Hommes, 60 % de Femmes et 40 % d'Hommes
- Côté Syndicats, 12 personnes présentes soit 6 Femmes, 6 Hommes 50 % de Femmes et 50 % d'Hommes

Ce n'est certes pas une nouveauté, mais, nous tenons à rappeler une fois de plus que CFTC DDFIP 62 a depuis toujours contesté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation ainsi que de l'entretien professionnel qui ne reflètent nullement la réelle valeur de l'agent soumis à cette expertise. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir. C'est bien, en restons cachés et faisons ce que nous voulons, mais, surtout, sans rien laisser transparaître

Les contingents en avancement étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant une réduction d'avancement de 1 ou 2 mois selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Au total, cette année, 12 collègues de catégorie C ont engagé un recours dans le cadre de leur entretien professionnel, soit :

- 1 agent administratif de 1ère classe
- 3 agents administratifs principaux de 2ème classe
- 8 agents administratifs principaux de 1ère classe

Ces 12 collègues de catégorie C ont saisi l'Autorité Hiérarchique avant cette CAP. Il y a eu 5 rejets partiels et 7 rejets totaux.

Avant l'ouverture de la CAP, la réserve était la suivante : 7 R1 et 1 R2

Dbats ouverts et constructifs, il faut le reconnaître, compte tenu que 1 R2 et 3 R1 ont été attribués. Cependant, de nombreux dossiers n'ont pas obtenu satisfaction. Dans ces conditions, l'ensemble des Organisations syndicales présentes a unanimement voté CONTRE les propositions de la Direction,

Après la clôture de cette CAP, la réserve était la suivant : 4 R1, qui, et c'est bien dommage, vont repartir à Bercy,

